

# Consultation – Mise en concurrence SAINT-JACQUES LA GREE

## OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence a pour objet de mettre à la disposition d'un opérateur économique un local de 25 m<sup>2</sup> avec une emprise maximale de 25 m<sup>2</sup> à usage de terrasse devant le bâtiment dépendant de la parcelle cadastrée section BR n°109 se situant rue Erin à Saint-Jacques afin de lui permettre d'y exercer une activité économique de petite restauration (à emporter ou à consommer sur place).

Le local se situe à proximité immédiate de la plage, qui à ce jour, a subi de nombreuses transformations à la suite de la tempête CIARAN dont la mise en place d'enrochements sur une grande partie du littoral. La capacité d'accueil de la plage est donc réduite. La mise à disposition aura lieu du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024, soit une période de 6 mois non renouvelable.

La redevance du local est la suivante selon la délibération n°2022-019 fixant le tarif : 2 156,44 € HT payable en deux fois (30% au 15 avril et le reste du solde au 25 août), en sus une TVA de 20%.

Concernant la terrasse, la redevance sera fixée selon les montants fixés par la délibération en lien avec les tarifs des droits de place et des redevances du domaine public.

L'occupant prendra à sa charge l'ensemble des charges relatives aux fluides.

## CONDITION DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics. La convention d'occupation temporaire du domaine privé communal est consentie pour une durée de 6 mois non renouvelable.

## PRESENTATION DES OFFRES ET SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque candidat devra produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Un dossier de présentation permettant d'indiquer l'expérience du candidat, son projet et ses capacités financières (4 pages maximum) – ce dossier devra répondre aux critères de jugement ciblés ci-dessous.
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois.

Aucune demande ne sera instruite si l'ensemble des pièces n'est pas fourni.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Expérience du candidat dans le domaine d'activité proposé (7 points).
- Capacités financières du candidat et budget prévisionnel (6 points).
- Engagement d'ouverture (jours et heures) en fonction de l'activité, la saisonnalité (5 points).
- Animations et communication éventuelle (2 points).



### **CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 8 mars avant 12h.

La transmission des documents peut être réalisée par l'une des solutions suivantes :

- Par voie dématérialisée portant l'objet « Mise en concurrence – La Grée Saint-Jacques », un récépissé par voie électronique sera transmis ;
- Par dépôt en mairie contre récépissé sous pli cacheté mentionnant « Mise en concurrence – La Grée Saint-Jacques ».

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées à :  
[andreamesnard@sarzeau.fr](mailto:andreamesnard@sarzeau.fr)